Description

Le technicien ou la technicienne en planification des travaux établissent les étapes d'une construction et définissent le déroulement des travaux pour des bâtiments ou des ouvrages de génie civil, sur la base d'esquisses fournies par les architectes et les ingénieurs. Ils mettent au point l'exécution des projets, contrôlent et coordonnent les travaux pendant la construction, et accompagnent la mise en service des ouvrages terminés.

Leurs principales activités consistent à:

Développement des projets de construction

- réunir les documents issus de la phase d'avant-projet;
- préparer les documents nécessaires à l'approbation du projet final par les architectes, les ingénieurs et les maîtres d'ouvrage: plans, pièces justificatives, etc.;
- participer à la rédaction du descriptif de l'ouvrage;
- établir un devis détaillé et proposer des variantes de coûts;
- planifier les étapes des travaux et définir des délais en tenant compte des mesures nécessaires au respect de l'environnement;

Elaboration des soumissions

- établir les soumissions: libellé des prestations demandées, plans destinés aux entrepreneurs, devis;
- comparer les offres, évaluer les variantes des entrepreneurs, mener des négociations et formuler des propositions;
- adapter la planification finale des travaux et les délais;

Réalisation des projets de construction

- analyser les aspects conceptuels, fonctionnels et techniques du projet retenu;
- élaborer des solutions sur le plan de la technique et de la physique du bâtiment en tenant compte des règlements de construction;
- veiller à faire respecter les normes en vigueur en matière d'isolation thermique, de protection contre l'humidité, d'isolation acoustique et de protection-incendie;
- évaluer, en cours de travaux, les variantes de construction en tenant compte de l'usage de différents matériaux et de leurs coûts;
- établir des contrats d'entreprise;
- accompagner la mise en service des ouvrages;
- rassembler et établir les décomptes finaux.

Environnement de travail

Les techniciens en planification des travaux exercent leur activité dans un bureau d'ingénieur ou d'architecte. Ils collaborent, en tant qu'intermédiaires, avec les maîtres d'ouvrage, les architectes, les ingénieurs, les fournisseurs, les autorités publiques ou encore les entreprises. Ils sont amenés à se déplacer fréquemment sur les chantiers pour surveiller l'avancement des travaux et peuvent connaître des périodes très chargées pour garantir les délais d'exécution des travaux.

Formation

La formation de technicien ou de technicienne en planification des travaux s'acquiert par des études dans une école supérieure.

Lieux

- Colombier;
- Genève;
- Morges.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/ecoles.

Durée

3 ans en emploi.

Conditions d'admission

- certificat fédéral de capacité (CFC) de dessinateur-trice (3600 heures de formation);
- autre CFC, maturité gymnasiale, professionnelle ou spécialisée, certificat de culture générale ou titre jugé équivalent (5400 heures de formation);
- emploi dans le domaine à 50% minimum.

Titre obtenu

 diplôme de technicien ou de technicienne ES en planification des travaux.

Contenu (à titre indicatif)

- connaissances générales: langues, informatique, communication, mathématiques, physique, physique du bâtiment, chimie, sécurité au travail, environnement, qualité;
- gestion: gestion d'entreprise, marketing, planification des travaux, gestion de projet, marchés publics;
- connaissances spécialisées: bases légales, expertise, construction, géotechnique, matériaux, métrés et calculs de prix, statique, droit de la construction, technique du bâtiment, etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/ecoles.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à diriger et gérer une équipe
- Capacité d'analyse
- Bonne représentation spatiale
- Aptitude à négocier
- Sens technique
- Esprit méthodique
- Disposition à de fréquents déplacements

Perspectives professionnelles

Le technicien ou la technicienne en planification des travaux occupent des fonctions de responsables dans des bureaux d'architecture, des bureaux d'études techniques, des entreprises du bâtiment et du génie civil. L'administration publique les engage également pour assurer la coordination de ses chantiers. Les débouchés sont étroitement liés à l'évolution de la conjoncture dans le secteur de la construction. Le développement des instruments numériques dans les processus de planification et de construction les obligent à se former en permanence.

Perfectionnement

Les techniciens en planification des travaux peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- diplôme fédéral de directeur-trice des travaux ou d'entrepreneur/se construction;
- · Bachelor of Science HES en génie civil;
- Bachelor of Arts HES en architecture ou en architecture d'intérieur;
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/postgrade.

Professions voisines

- Technicien ES en conduite des travaux/Technicienne ES en conduite des travaux
- Technicien ES en construction métallique et de façades/Technicienne ES en construction métallique et de façades
- Technicien ES en énergie et environnement/Technicienne ES en énergie et environnement
- Technicien ES en technique des bâtiments/Technicienne ES en technique des bâtiments
- Technicien ES en technique du bois/Technicienne ES en technique du bois

Adresses

Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE)

Pôle Bâtiment et construction Ch. des Longues-Raies 11 2013 Colombier NE Tél.: 032 843 48 00 http://www.esne.ch

Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM)

Ecole supérieure technique Av. de Marcelin 31 1110 Morges

Tél.: 021 316 0320 http://www.cepm.ch

Fondation pour la formation des adultes (IFAGE) Place des Augustins 19 1205 Genève

Tél.: 022 807 30 00 http://www.ifage.ch

Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)

Case postale 8027 Zurich

Tél.: 044 283 15 15 https://www.sia.ch

Swissdoc: 0.420.23.0